



## Conditions générales

CATHÉCO est une entreprise de services et de gardiennage pour chats (et petits animaux) à domicile. Durant l'absence du propriétaire, CATHÉCO - Marlène Piallasse, se déplace au domicile du propriétaire pour s'occuper des besoins essentiels et du bien-être de l'animal.

Une prestation se compose ainsi :

- pré-visite pour la prise en charge d'informations et des clés
- visites à domicile pour le gardiennage
- restitution des clés en fin de mandat

### **ART.1**

Une visite à votre domicile est obligatoire avant votre départ en vacances ou ailleurs. Celle-ci permet un premier contact entre le propriétaire et CATHÉCO - Marlène Piallasse. Il sert à régler toutes les questions de gardiennage durant l'absence du propriétaire.

Un contrat sera établi contenant toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la prestation.

La pré-visite est payante au prix fixe de CHF 30 plus le déplacement (la distance <10 km's aller-retour seront gratuits, CHF 0,75/km).

Les clés du logement et tout autre moyen d'accès comme badge, code, etc. seront confiés lors de cette visite. La restitution se fera selon entente et indiquée sur le contrat.

### **ART.2**

Le contrat sera lu et approuvé par une signature des deux parties après avoir pris connaissance des conditions générales.

### **ART.3**

Le règlement de la prestation est effectué comptant le premier jour en cash, par Twint ou un transfert bancaire. CATHÉCO n'accorde aucun crédit.

### **ART.4**

L'alimentation, la litière, les médicaments ou tout petit objet utile comme des jouets par exemple pour le bien-être de l'animal sont à disposition et à la charge du propriétaire ainsi que le déplacement en cas de manquement dès CHF 5.

En cas de besoin d'un petit aménagement et/ou un achat d'un objet grand ou autre spécificité, pour sa sécurité ou son bien-être pendant la mission, cela serait possible avec l'accord du propriétaire, moyennant le produit et un extra de service dès CHF 10.

Un technicien pourrait venir en aide en cas de besoin avec votre accord pour la mise en œuvre, le montant du service est de CHF 30 +/heure supplémentaire. Lors de votre retour le montant total sera à régler sous les 15 jours. Sauf demande spécifique et accord donnée.

### **ART.5**

En cas d'urgence et en absence du vétérinaire habituel, CATHÉCO se rendra chez le vétérinaire de garde. CATHÉCO informe le propriétaire avant de prendre rendez-vous et le tient au courant de l'évolution de la santé du chat.



Les frais médicaux occasionnés par l'urgence seront entièrement à la charge du propriétaire qui s'engage à rembourser CATHÉCO sur présentation de justificatifs.

#### **ART.6**

Les soins médicaux administrés par CATHÉCO sont sous l'entièr responsabilité du propriétaire. Une information détaillée (quantité, méthode d'administration, etc.) doit lui être remise.

#### **ART.7**

Le propriétaire fournit le carnet de vaccination à CATHÉCO et une caisse de transport doit être mise à disposition.

#### **ART.8**

CATHÉCO décline toute responsabilité en cas de fugue lors de prestations à domicile, mais entreprendra toutes les démarches nécessaires pour le rechercher en l'absence du propriétaire.

#### **ART.9**

CATHÉCO demande au détenteur de vérifier tous les dangers avant le départ et décline toutes responsabilités en cas de fenêtre en imposte, cuvette des WC ouverte, ficelles ou plantes toxiques à portée du chat, objets cassables comme vaisselle ou pots, ainsi que tout autre danger non cité.

#### **ART.10**

CATHÉCO se réserve le droit de refuser de prendre en charge un animal atteint d'une maladie, maladie grave ou contagieuse.

#### **ART.11**

En cas d'annulation de la prestation avant le départ et avant 15 jours inclus (24h/24h) la totalité sera remboursée, les indemnités suivantes seront demandées au propriétaire si :

- entre 14 à 8 jours avant le départ, la somme de CHF 50.- \*
- entre 7 à 3 jours avant le départ, le 25 % de la somme de la prestation sera due. \*
- moins de 3 jours avant le départ, la totalité de la somme de la prestation sera due.

\*Un crédit sera possible et accordé aux clients qui possèdent une carte de fidélité CATHÉCO celui-ci sera comptabilisé pour une prochaine demande de catsitting, SAUF dans le cas d'une annulation de moins de trois jours.

La réservation doit être annulée par écrit, soit par courriel, sms ou WhatsApp.

En cas d'annulation de la prestation par CATHÉCO, le remboursement total sera dû au propriétaire, et aucune demande de dommages et intérêts ne pourra être réclamée.

La restitution des clés se fait selon accord.



#### **ART.12**

En cas de décès de l'animal avant le début de la prestation, aucune indemnité n'est due et celle-ci sera remboursée par CATHÉCO si le paiement a déjà été effectué.

Si l'animal vient à décéder pendant la mission, le propriétaire sera immédiatement informé et CATHÉCO fera le nécessaire possible dans cette situation.

#### **ART.13**

CATHÉCO s'engage avec l'autorisation du propriétaire à ne publier que les photos/vidéos/noms des animaux et à ne pas porter atteinte à la vie privée des clients. Ceci sur nos réseaux sociaux, site web ou autres. En cas de refus par le propriétaire, les photos/vidéos seront pris exclusivement pour l'envoi au propriétaire si ce service est sollicité.

#### **ART.14**

Une caméra de vidéosurveillance à l'intérieur de votre maison est autorisée par CATHÉCO tant que celle-ci connaît sa présence et vous l'utilisez de mode éthique. Cependant le client s'engage à ne publier aucune image ou vidéo de la mission publiquement depuis leur caméra.

#### **ART.15**

CATHÉCO s'engage dans la protection des données de ses clients.

Pour tout nouveau déménagement un nouveau contrat doit être rédigé. Toute nouvelle demande de catsitting avec les nouvelles dates est possible par écrit via courriel, sms ou What'sApp et le premier contrat signé fais foi, les nouvelles conditions générales font foi (actualisé sur le site web).

#### **ART.16**

Le site web et contenu, les photos, les vidéos, les réseaux sociaux CATHÉCO ainsi que toute autre forme de marketing sont de la propriété intellectuelle de CATHÉCO.

#### **ART.17**

CATHÉCO exclut toute démarche pénale contre lui.

#### **ART.18**

CATHÉCO peut changer ce contrat à tout moment sans aucun avertissement. La dernière modification est datée du 1er janvier 2026.